

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Tarification du centre aquatique de Châtelleraut pour l'année 2013

Mesdames, Messieurs,

Les efforts engagés pour renforcer l'attractivité du centre aquatique ont permis de modérer la baisse de la fréquentation et notamment, de dynamiser les entrées en période estivale.

*2009 : 132 802 entrées
2010 : 123 894 entrées
2011 : 131 537 entrées
2012 : 125 083 entrées - 4,91%*

En outre, d'importants travaux vont être engagés en 2013 pour améliorer le confort du baigneur : changement des centrales d'air, installation de panneaux solaires et isolation du bassin d'initiation.

La réalisation de ce dernier chantier nécessite une fermeture de 2 mois de ce dernier bassin (ouverture 1er novembre) ce qui va provoquer des perturbations dans le fonctionnement habituel de l'équipement. Pendant 7 semaines seuls le bassin sportif et le bassin loisir seront ouverts au public.

La quasi totalité des activités aquatiques se déroulent dans le bassin d'initiation. Aussi, du fait de la fermeture, il est nécessaire de modifier la planification de manière à proposer une solution équitable et cohérente aux nombreux usagers qui participent à ces activités. Les animations proposées en 2 périodes de 11 séances commencent ainsi après les vacances de la Toussaint.

Il est suggéré, pour garder un prix adapté à l'offre de bain proposée (2 bassins ouverts sur 3), de prolonger le tarif ETE jusqu'au 31 octobre 2013 et de mettre les nouveaux tarifs en application à partir du 1er novembre.

Il vous est proposé pour la saison à venir les nouveaux tarifs ci-annexés, selon les évolutions suivantes :

Espaces Bains : augmentation moyenne de 1,64%
Espace forme : augmentation moyenne de 1,42%
Animations : Les animations impactées ne subissent pas d'augmentation
Location : augmentation de la ligne d'eau de 1,92%

Pour attirer de nombreux publics et compléter les plaisirs aquatiques par des propositions ludiques et familiales, pendant la période estivale du 1er juillet au 30 août, seront proposées des animations « Bibliothèque se mouille », « jeux sportifs » ainsi que des soirées à thème.

Délibération du conseil communautaire

Du 18 juin 2013

n° 4

page 2/2

VU l'article 3 alinéa II – 4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

VU la délibération n° 6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment le centre aquatique de Châtelleraut,

VU la délibération n° 17 du conseil communautaire du 10 avril 2012 relative à la tarification 2012 du centre aquatique

VU l'avis favorable de la commission des équipements transférés en date du 4 juin 2013,

VU le code de la santé publique, notamment les articles L.1332-1 et suivants

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer ou modifier les tarifs du centre aquatique « La piscine » à compter du 1er juillet 2013,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide

- d'approuver les tarifs selon les tableaux annexés à la présente délibération à compter du 1er juillet 2013,

- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 26/06/2013 n° 4646
Publié au siège de la CAPC, le 24/06/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER